

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 FEVRIER 2010

PRESENTS : MM DE CARLI –MARINI – LOT – BERNARD – FERRARI – BUTTAY – FEITE – CHEMINI - KABA – MAAZI – BARCELLA – MMES BESSICH – ABRAM – CRESTANI -GIANNINI – DA COSTA – HENROT – DI PELINO - LECLERC – BRIGIDI-GODEY

EXCUSES : MMES MIRANDOLA – ZASADZINSKI - KHACEF – DIAGNE – MM BRIGIDI – LEPEZEL – BOVA – TOUDMA

ABSENTE : Mlle BOUSSERA

POUVOIRS : MME MIRANDOLA A MME LECLERC – MME ZASADZINSKI A M. DE CARLI - MME KHACEF A M. LOT – M. LEPEZEL A MME HENROT – M. BOVA A M. CHEMINI – M. TOUDMA A M. MARINI

SECRETAIRE DE SEANCE : P. SABATINI

Ordre du jour :

- **Avance subventions 2010**
- **Subventions exceptionnelles au monde associatif**
- **Demande d'ouverture de ligne de trésorerie : Programme ZAC II**
- **Droits de place**
- **Reprise des VRD du Lotissement « Rouge Fontaine 2 » dans le domaine public**
- **Enquête publique : projet de Parc Eolien à Aubange/Messancy**
- **Transfert de terrain Batigère rue des coquelicots**
- **Convention d'occupation du domaine public avec Batigère rue des violettes**
- **Loyers logements communaux**
- **Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au conseil d'administration du CCAS**
- **Avenant à la convention de partage de la taxe professionnelle avec la CCAL**
- **Avis sur le transfert à la CCAL de la compétence soutien à l'expression théâtrale d'intérêt communautaire**
- **Avis sur la modification statutaire de la CCAL suite à son adhésion à Alpha Santé**
- **Demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention (Prévention des Risques Professionnels)**
- **Reversement de la subvention du Conseil Général aux communes ayant participé au festival du conte**

1) AVANCE SUBVENTIONS 2010

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une avance sur les subventions accordées au monde associatif.

Une Subvention correspondant à 50 % de la subvention 2009 pourrait être allouée au titre d'avance aux associations rencontrant ponctuellement des difficultés de trésorerie et qui en ont fait la demande :

- USLM HANDBALL 6 500 €
- USLM FOOTBALL 8 500 €
- Association de préfiguration
de la REGIE DE QUARTIER 61 500 €
- CCAS 50 000 €
(correspond à 18 % de la subvention allouée en 2009)

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le versement des avances demandées.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité des exprimés.

Madame Jacqueline BRIGIDI-GODEY et Monsieur Lazhar MAAZI ne participent pas au vote pour l'Association de Préfiguration de la Régie de Quartier.

Monsieur Jean-Michel BOVA ne participe pas au vote pour l'USLM FOOTBALL.

Madame Yolande GIANNINI ne participe pas au vote pour l'USLM HANDBALL.

2) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AU MONDE ASSOCIATIF

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser les Subventions exceptionnelles suivantes :

- **OPDAM 15 000 €**
(reversement de la Subvention perçue par l'Etat dans le cadre du fonctionnement de l'Epicerie Sociale.
- **LA PIEDMONTAISE 2 130.04 €**
- **COMITE DES FETES DU PLATEAU 300 €**

-	PAROLES DE LORRAINS	750 €
-	USLM BOXE	2 310 €
-	SINISTRES D'HAITI	
	SECOURS CATHOLIQUE	2 500 €
	SECOURS POPULAIRE	2 500 €

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le versement des subventions proposées.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

3) DEMANDE D'OUVERTURE DE LIGNE DE TRESORERIE : PROGRAMME ZAC II

Monsieur le Maire de Mont Saint Martin est autorisé à ouvrir auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe, une ligne de trésorerie, dans la limite d'un plafond fixé à **1 000 000 €** dont les conditions sont les suivantes :

Echéance : 31 janvier 2011

Durée : 1 an

Taux : T4M + Marge de 0,60 point

Intérêt : Calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.

Commission : Commission d'engagement de 0,10 % sur le montant autorisé, soit 1 000 €.

La ligne de trésorerie sera remboursée au plus tard pour la date précisée ci-dessus.

Il invite le conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières du contrat.

Cette délibération a été approuvée par 23 voix pour - 3 abstentions (Monsieur CHEMINI (2) – Madame DA COSTA)

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

4) DROITS DE PLACE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le tarif du droit de place sur la voie publique, comme suit :

Tarifs communaux des droits de place

Camion PIZZA	Par jour 5 euros
Camion FRITERIE	Par jour 5 euros
Terrasse café	par an 300 euros
Cirque	par jour
Grand > 500 places	300 euros
Petits < 500 places	150 euros
Forfait eau courante	compteur sur bornes incendie
Exposition de voitures sur parking pour vente	par an 300 euros par emplacement

Vu l'accord de la commission d'urbanisme en date du 21 janvier 2010,

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à fixer le tarif du droit de place sur la voie publique.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

5) REPRISE DES VRD DU LOTISSEMENT « ROUGE FONTAINE 2 » DANS LE DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la reprise des VRD du Lotissement « Rouge Fontaine 2 » dans le domaine public communal.

Vu l'accord de la Commission Urbanisme en date du 21 janvier 2010,

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à reprendre les VRD du Lotissement « Rouge Fontaine 2 » dans le domaine public communal.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

6) ENQUETE PUBLIQUE : PROJET DE PARC EOLIEN A AUBANGE/MESSANCY

La ville est sollicitée pour émettre un avis dans le cadre de la construction et exploitation d'un parc de huit éoliennes à Aubange/Messancy, et pour la construction d'une cabine de tête,

Vu l'accord de la commission urbanisme en date du 21 janvier 2010,

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à émettre un avis favorable sur le projet de Parc Eolien à Aubange/Messancy, et pour la construction d'une cabine de tête.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

7) TRANSFERT DE TERRAIN BATIGERE RUE DES COQUELICOTS

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la vente à l'euro symbolique des terrains jouxtant la rue des Coquelicots pour une surface de 2499 m2.

Vu l'avis des Domaines,

Vu l'accord de la Commission Urbanisme en date du 21 janvier 2010,

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à vendre pour l'euro symbolique les terrains d'une superficie totale de 2499 m2.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

8) CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC BATIGERE RUE DES VIOLETTES

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer avec Batigère une convention d'occupation temporaire du domaine public annexée à la présente.

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec Batigère.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

9) LOYERS LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle que le loyer des personnels municipaux logés par la commune a été déterminé par délibération en date du 19.12.2008 qui le fixait à 110 % de la valeur locative cadastrale du logement concerné,

Après avis de la commission Travaux, Urbanisme et Travaux en date du 15.10.2009,

Il est proposé de porter ces loyers à 120 % de la valeur locative à compter du 01 mars 2010,

Il invite le Conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à porter le loyer comme proposé.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

10) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de pourvoir au remplacement de Madame Sabine PIERRE démissionnaire comme représentante du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Madame Anne-Marie ZASADZINSKI se porte candidate.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Accepte de désigner Madame Anne-Marie ZASADZINSKI comme représentante du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

11) AVENANT A LA CONVENTION DE PARTAGE DE LA TAXE PROFESSIONNELLE AVEC LA CCAL

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention de partage de la taxe professionnelle avec la CCAL. Cet avenant précise que les bases de référence sont les bases taxables nettes au profit de la commune et que les bases de la galerie marchande de 2003 sont arrêtées à 320.000 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise son Maire à signer l'avenant à la convention de partage de la taxe professionnelle avec la CCAL.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

12) AVIS SUR LE TRANSFERT A LA CCAL DE LA COMPETENCE SOUTIEN A L'EXPRESSION THEATRALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Conformément à l'article L5211-17 du CGCT, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la prise de compétence de la CCAL en matière de soutien à l'expression théâtrale d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la prise de compétence de la CCAL en matière de soutien à l'expression théâtrale d'intérêt communautaire.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

13) AVIS SUR LA MODIFICATION STATUTAIRE DE LA CCAL SUITE A SON ADHESION A ALPHA SANTE

Il est proposé au Conseil Municipal, conformément à l'article L 5211-17 du CGCT d'émettre un avis sur la modification statutaire concernant l'adhésion de la CCAL à ALPHA SANTE.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte la modification statutaire concernant l'adhésion de la CCAL à ALPHA SANTE.

Cette délibération a été approuvée par 23 voix pour – 3 abstentions (Monsieur BUTTAY – Madame GIANNINI – Madame BESSICH).

14) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE FONDS NATIONAL DE PREVENTION (PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle (CDG 54) a sollicité une dizaine de collectivités du département afin qu'elles s'engagent avec le Fonds National de Prévention de la CNRACL dans une démarche globale de prévention des risques professionnels.

Ce projet au-delà du caractère subventionnable va permettre à la collectivité d'entamer une réflexion globale et participative sur les méthodes de travail au sein des services avec pour objectif, l'élaboration du document unique rendu obligatoire par la loi, ainsi que l'élaboration et la mise en place d'outils opérationnels pérennes en matière de suivi de la démarche santé sécurité.

A cet effet, le CDG 54 accompagnera les collectivités dans le montage des dossiers de demande de subvention et dans la procédure de mise en œuvre et suivi de la démarche.

Vu l'avis favorable du CTP en date du 03 février 2010,

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

. ENGAGE la collectivité dans une démarche globale de prévention des risques professionnels,

. SOLLICITE l'assistance du CDG de Meurthe et Moselle par voie de convention,

. SOLLICITE une subvention du Fonds National de Prévention de la CNRACL,

. AUTORISE le Maire à mettre en place en interne une organisation dotée de moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention et à désigner un référent susceptible de suivre et d'animer la démarche de prévention,

. AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de la réalisation et de la pérennisation du Document Unique de prévention des risques professionnels.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

15) REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL AUX COMMUNES AYANT PARTICIPE AU FESTIVAL DU CONTE

Dans le cadre du contrat territorial de développement durable, programmation 2009, le département a versé à la commune de Mont-Saint-Martin, porteur du projet intercommunal « Pôle de l'Oralité », une subvention de 18.000 €.

Selon une répartition équivalente à 50 % des sommes engagées par les communes ayant également financé ce projet, la commune de Mont-Saint-Martin doit répartir la subvention de la façon suivante :

- CC2R	950 €
- Fillières	600 €
- Haucourt Moulaine	1 755 €
- Saulnes	400 €
- Rehon	350 €
- Longlaville	400 €
- Mexy	950 €
- Gorcy	800 €
- Hussigny	400 €
- Herserange	1 250 €

Soit un total de 7 855 €

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise le versement de la subvention perçue du Conseil Général, suivant répartition établie ci-dessus.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibéré en séance et ont signé les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare que les formalités d'affichage prescrites par les articles L 121-10 et L 121-17 du Code des collectivités territoriales ont été accomplies;

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la délibération.

Le Maire,
Conseiller Général,

S. DE CARLI